



Commune de 67600 - MUSSIG

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 Mars 2018

La convocation a été adressée le 15 Mars 2018 avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 Février 2018
2. BUDGET PRINCIPAL : Approbation du compte administratif 2017
3. BUDGET PRINCIPAL : Approbation du compte de gestion 2017
4. BUDGET PRINCIPAL : Affectation du résultat 2017
5. BUDGET PRINCIPAL : Attribution des subventions 2018
6. Approbation des travaux 2018
7. Fixation du taux des impôts locaux 2018
8. BUDGET PRINCIPAL : Approbation du budget primitif 2018
9. AFFAIRES FONCIÈRES : Droits de préemption urbain
10. GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A L'ACHAT ET A LA FOURNITURE DE GAZ : Adhésion
11. Divers et informations

Sous la présidence de M. Jean-Claude HILBERT, Maire

Etaient présents : MMES et MM Joël ANDRE, Didier BEGOUT, Florence FAHRNER, Valérie FEUERER, Gabrielle GRAMPP, Jean-François HERR, Armand KELLER, Marie-Antoinette LEGRAND, Brigitte LOSSER, Jérôme ROESCH, André SCHMITT, Jean-Luc SCHNEIDER, Agnès SEEWALD.

Etaient absents :

Début de la séance : 19h36

SEEWALD Agnès est élue secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2018

Le procès-verbal de la séance du 7 Février 2018 ne suscite aucune remarque de la part des membres du Conseil Municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Madame FAHRNER Florence rejoint l'Assemblée à 19h50.

Le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Monsieur Joël ANDRE, Adjoint au Maire en charge des finances détaille le compte administratif aux conseillers municipaux avec document à l'appui.

Le Conseil Municipal,

VU le budget primitif des dépenses et recettes de l'exercice 2017,

CONSTATANT les explications nécessaires en ce qui concerne les dépenses effectuées et les recettes réalisées ainsi que celles engagées et non réalisées,

Après délibération,

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes:

✓ SECTION D'INVESTISSEMENT:	DÉPENSES	164 087,91 €
	RECETTES	137 586,82 €
	d'où un DÉFICIT de 26 501,09 €	
✓ SECTION DE FONCTIONNEMENT :	DÉPENSES	707 300,99 €
	RECETTES	735 418,80 €
	d'où un EXCÉDENT de 28 117,81 €	
Résultat global de clôture	EXCÉDENT de	1 616,72 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame REICHERT, Trésorière de la Perception de Sélestat, à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2017 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

CONSIDÉRANT qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,

CONSIDÉRANT que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 28 117,81 €
 - Un excédent reporté de 222 141,83 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 250 259,64 €

- Un excédent d'investissement de 5 864,97 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : EXCEDENT de 250 259,64 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 250 259,64 €

Ce report en fonctionnement intègre la subvention exceptionnelle versée en 2017 au budget annexe ZAE LE BREITEL pour un montant de 105 684,51 € afin de résorber le déficit de ce dernier avant dissolution.

Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT 5 864,97 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. BUDGET PRINCIPAL : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018

Monsieur ANDRE Joël, Adjoint au Maire responsable des finances fait état des dépenses en matière de subvention qui ont été attribuées au cours de l'exercice budgétaire 2017.

Une réflexion préalable avait déjà été menée à ce sujet lors de la dernière réunion informelle du Conseil Municipal début du mois pour préparation du budget 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accorder pour l'année 2018 les subventions suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT ATTRIBUÉ
Ecole de Musique Intercommunale du Ried	4 000 €
AZUR FM	250 €
AGF - Participation au centre aéré	1,50 €/enfant/jour 250 €
Association Vacances Sélestat (centre de vacances)	20 €/enfant/an 100 €
La Conférence Saint Vincent de Paul Marckolsheim	100 €
Collège de Marckolsheim	9€/enfant/an 300 €
Croix Rouge de Sélestat	100 €
Fondation du Patrimoine	120 €
Ecole alsacienne des chiens aveugles	55 €
Association Prévention routière du Bas-Rhin	50 €
Association de développement au Burkina Faso « Sainte Véronique »	50 €
Les restos du cœur Sélestat	100 €
Association Marcko Ski	5€/enfant/sortie 100 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6. APPROBATION DES TRAVAUX 2018

Les différents travaux envisagés pour l'année 2018 sont présentés à l'ensemble des conseillers :

1) Aménagement de la place à l'arrière du cimetière

Création d'une aire de jeux pour enfants avec structures adaptées et sécurisées.

Intégration de places de parking ainsi que de tables et bancs de pique-nique.

2) Achat de matériaux salle polyvalente

Achat d'une cave à vin pour implantation dans le bar de l'entrée de la salle des fêtes, ce qui permettra une meilleure utilisation du bar lors des locations du hall d'entrée seul.

Réorganisation du mobilier de la cuisine avec achat d'une ou plusieurs tables en inox.

3) Rénovation des toitures de la sacristie

Il est envisagé de rénover les toitures de la sacristie se trouvant actuellement en mauvais état.

4) Rénovation du crépi de l'école

Une rénovation du crépi de l'école maternelle est nécessaire et sera faite dans la mesure du possible par les employés communaux sur les façades abimées.

5) Contournante agricole et sentier ludique

Projet de création d'un sentier ludique et pédestre le long du Hanfgraben avec la collaboration de l'Association Unter'm Baum et après échanges de terrains avec la Famille HAUG pour rendre ce projet réalisable. L'échange de terrain sera propice à l'élargissement afin d'avoir une largeur de 6 mètres sur l'ensemble de la contournante agricole. L'arpentage sera réalisé en commun avec l'Association Foncière.

6) Rénovation ou remise à neuf de l'aire de jeux de l'école maternelle

Des devis ont d'ores et déjà été réalisés pour la rénovation ou remise à neuf totale de l'aire de jeux de l'école maternelle pour une meilleure sécurisation de la structure. Réflexion est à poursuivre.

7) Achat de lampadaires - Terrasse Salle des Fêtes

Plusieurs lampadaires devront être achetés pour implantation au niveau de la terrasse de la salle des fêtes, l'installation électrique ayant déjà été prévue.

8) Lettrage Maison des Associations

Apposition d'une enseigne «Maison des Associations» sur la façade donnant sur la rue afin de permettre à la population de mieux trouver le bâtiment, notamment pour les diverses locations.

Bien évidemment des devis vont être demandés pour l'ensemble de ces travaux, qui seront exposés aux conseillers pour approbation avant réalisation. Les différentes réalisations ainsi que leur ordre de priorité pourront être revus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. FIXATION DU TAUX DES IMPÔTS LOCAUX 2018

Le Conseil Municipal, vu la conjoncture, après délibération,

- DÉCIDE de ne pas augmenter les taux pour l'année 2018, modifiés en 2017,
- APPROUVE le produit fiscal s'élevant à 387 160,00 € ainsi réparti :

NATURE DE LA TAXE	BASE D'IMPOSITION	TAUX	PRODUIT
Taxe d'habitation	1 254 924,00 €	17,47 %	236 020,00 €
Taxe foncière (bâti)	867 658,00 €	11,20 %	99 187,00 €
Taxe foncière (non bâti)	98 261,00 €	37,28 %	36 833,00 €
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	87 877,00 €	17,30 %	15 120,00 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil municipal, après délibération vote les propositions du budget primitif de la Commune de Mussig pour l'exercice 2018 comme suit :

- ✓ **SECTION DE FONCTIONNEMENT** : Equilibrée en recettes et dépenses à 940 621,04 €.
- ✓ **SECTION D'INVESTISSEMENT** : Equilibrée en recettes et dépenses à 299 786,01 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. AFFAIRES FONCIÈRES : DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN

Le secrétariat de mairie a réceptionné deux déclarations d'intention d'aliéner :

- La première de la part de Maître GENY Isabelle de Sundhouse concernant les parcelles numérotées 40 et 139 et situées section 4, sis 5 rue du Moulin pour une surface totale de 5,58 ares.
- La seconde de la part de Maître FRERING Bettina de Muttersholtz concernant la parcelle numérotée 295 et située section 8, sis 1 rue des Tulipes pour une surface de 4,62 ares.

Ces parcelles se situant dans le périmètre concerné par le droit de préemption urbain (200m autour de l'église), les élus sont appelés à donner leur avis sur ces ventes.

Le Conseil Municipal, après délibération, ne soumet aucune retenue quant à la vente desdites propriétés et n'exerce donc pas son droit de préemption urbain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF À L'ACHAT ET À LA FOURNITURE DE GAZ : ADHÉSION

Groupement de Commandes relatif à l'achat et à la fourniture de gaz naturel, de prestations de suivi et d'efficacité énergétique associées entre la Communauté de Communes de Sélestat, la Commune de Châtenois, la Commune d'Ebersheim, la Commune d'Ebersmunster, la Commune de Kintzheim, la Commune de Mussig, la Commune de Scherwiller, le CCAS de Scherwiller et la Commune de Sélestat.

Le marché de fourniture de gaz naturel passé par la Ville de Sélestat arrivera à échéance le 30 juin 2018. La commune de Mussig a prolongé ses contrats en cours jusqu'à cette date. La Communauté de Communes de Sélestat a passé une convention avec l'UGAP pour la fourniture de gaz qui arrive à échéance à la même date. Dans une logique de territoire et de rationalisation des coûts, il a été proposé de passer un groupement de commande et de l'étendre aux communes membres de la Communautés de communes de Sélestat.

Suite à l'analyse des besoins menée par l'AMO, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la communauté de Communes de Sélestat, la Commune de Châtenois, le CCAS de Châtenois, la Commune d'Ebersheim, la Commune d'Ebersmunster, la Commune de Kintzheim, la Commune de Mussig, la Commune de Scherwiller, le CCAS de Scherwiller et la Commune de Sélestat pour la fourniture de gaz naturel accompagnée de prestations de suivi et d'efficacité énergétique associées.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la société SOLARES BAUEN pour un montant de 9 938 € HT, au terme d'une consultation sur la base de trois devis. Cette dépense sera prise en charge par les membres du groupement selon une clé de répartition définie dans la convention constitutive du groupement de commandes.

Suite à l'analyse des besoins menée par l'AMO, il s'est avéré opportun de :

- Prévoir une variante obligatoire pour l'approvisionnement en gaz d'origine renouvelable
- Lancer un accord-cadre d'une durée de 4 ans avec marchés subséquents. Chaque marché subséquent à bon de commande sera d'une durée de 2 ans. Le montant prévisionnel sur la durée totale de l'accord cadre est compris entre 1 000 000 € HT (montant minimum) et 2 100 000 € HT (montant maximum)
- Prévoir des services associés qui comprendront un accès aux relevés par une plateforme internet avec des alertes automatiques et un rendez-vous de bilan chaque année avec le fournisseur.

Il est proposé que la Ville de Sélestat soit désignée comme coordonnateur de ce groupement de commandes avec notamment pour mission l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation, en lien avec un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, après délibération,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, notamment son article 28

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, notamment ses articles 25-I.1° et 67 à 68, ainsi que les articles 78 et 79.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29

VU les crédits inscrits au budget primitif 2018

APPROUVE

La constitution d'un groupement de commandes entre la communauté de Communes de Sélestat, la Commune de Châtenois, le CCAS de Châtenois, la Commune d'Ebersheim, la Commune d'Ebersmunster, la Commune de Kintzheim, la Commune de Mussig, la Commune de Scherwiller, Le CCAS de Scherwiller et la Commune de Sélestat relatif à l'achat et à la fourniture de gaz naturel, de prestations de suivi et d'efficacité énergétique associées permettant de desservir les sites de livraison des membres du groupement.

APPROUVE

Le projet de convention constitutive de groupement de commande

APPROUVE

La constitution d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) ad hoc du groupement de commandes composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative au sein de la Commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement

DÉCIDE

que cette CAO est Présidée par le représentant du coordonnateur

DÉSIGNE

M. HILBERT Jean-Claude comme titulaire
M KELLER Armand comme suppléant

AUTORISE *Monsieur le Maire à signer la convention constitutive susvisée.*

AUTORISE *Monsieur le Maire à signer tous actes et documents y afférents.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. DIVERS ET INFORMATIONS

A) Location salle des fêtes : Association « Les Enfants d'abord »

Madame Marie-Antoinette LEGRAND expose à l'assemblée que l'Association « Les Enfants d'abord » a fait la demande de la gratuité de la location de la salle des fêtes pour leur 2^e bourse aux vêtements qui s'est déroulée le Dimanche 4 Mars 2018. Leur action visant à reverser l'intégralité des recettes à l'Ecole pour leurs diverses sorties et classes vertes, elle soumet la demande de l'association et propose que les prochaines locations pour l'organisation de bourses aux vêtements, à hauteur d'une par semestre, soient gratuites également.

L'ensemble du Conseil Municipal étant d'accord sur le fait de permettre à l'Ecole de rassembler le maximum de dons possibles pour leurs manifestations, et constatant la perte énorme de bénéfice si la location de la salle leur était facturée, décide d'approuver la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour l'organisation de la bourse aux vêtements par l'Association « Les Enfants d'abord ».

1 ABSTENTION

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

B) Conseil de Communauté du 18 décembre 2017 et du 29 janvier 2018

Monsieur le Maire fait lecture des points importants de ces deux conseils de communauté.

C) Urbanisme

Monsieur le Maire fait part des derniers dossiers déposés en Mairie pour cette nouvelle année:

DP 067 310 18 R0006 : AS MUSSIG : - 57 rue de Heidolsheim - Construction d'un abri couvert pour tondeuses

DP 067 310 18 R0007 : SCHLOEGEL Laurent - 5 rue du Haut-Koenigsbourg - Construction d'un abri de jardin

DP 067 310 18 R0008 : DELAMESIERE Gilles - 25 rue de Heidolsheim - Division en vue de construire

DP 067 310 18 R0009 : SOS PHOTOVOLTAÏQUE pour LOSSER Michel - 23 rue de Baldenheim - Installation de panneaux photovoltaïques

CU 067 310 18 R0002 : Me GENY Isabelle - Lieudit KIRCHFELD - CU d'information

CU 067 310 18 R0003 : Me FRERING Bettina - 1 rue des Tulipes - CU d'information

CU 067 310 18 R0004 : Me GENY Isabelle - 24A rue de la Lisse - CU d'information

CU 067 310 18 R0005 : Me REISACHER-DECKERT Chantal - 19 rue de la Forêt - CU d'information

PC 067 310 18 R0003 : LOSSER Rémy - 63 rue de Heidolsheim - Création d'un logement dans un bâtiment agricole existant

PC 067 310 18 R0004 : LOSSER Rémy - 63 rue de Heidolsheim - Transformation d'une porcherie en un ensemble de 6 logements

D) Terres communales : Echange consortis HAUG

Monsieur le Maire rappelle les derniers échanges qui ont eu lieu entre la Commune et les Consorts HAUG concernant l'échange de parcelle pour le projet de réalisation d'un sentier pédestre et l'élargissement de la contournante agricole. La Commune avait dans un premier temps exposé leur projet, puis Mme Bernadette SCHWOERER, au nom des Consorts HAUG, a été reçue en Mairie pour en discuter.

Ces derniers nous donnent leur accord pour effectuer l'échange via un acte administratif plutôt qu'un acte notarié qui aurait été payant à hauteur de 550 €uros car ils demandent l'échange intégral des surfaces cédées. Il a également été décidé de lancer les travaux d'arpentage.

E) Aménagement intersection SCHNELLENBUHL / Restaurant de l'Illwald

Suite à l'accident mortel survenu cet été au carrefour du Schnellenbuhl reliant Sélestat et Marckolsheim, et notamment aux difficultés de sortie des véhicules du parking de l'Hôtel/Restaurant de l'Illwald. Les services du Conseil Départemental ont proposé de modifier le carrefour. L'implantation d'un rond-point n'ayant que peu d'utilité puisque l'axe Sélestat>Marckolsheim ne serait pas ralenti, il est proposé aux propriétaires de l'Hôtel/Restaurant de l'Illwald de créer un nouvel accès par leur parking actuel, en direction de Marckolsheim.

M. le Maire projette le plan du projet à l'assemblée pour étude.

La visibilité pour sortir du parking sera nettement plus sécurisée ainsi.

Pour ce faire, la Commune est favorable à l'échange de terrains entre la voirie actuelle longeant l'hôtel et la nouvelle voie envisagée. Le reste des travaux restera à la charge de l'Hôtel/Restaurant de l'Illwald, pour qui ces modifications seront bénéfiques notamment pour que leur projet d'extension de l'Hôtel envisagé soit accordé.

F) Aménagement des arrêts de bus rue de Sélestat et rue de Baldenheim

L'étude de faisabilité se poursuit concernant le nouvel aménagement des arrêts de bus rue de Sélestat et rue de Baldenheim. Diverses réunions ont eu lieu avec Monsieur Cédric HEYER du Conseil Départemental, le bureau d'étude et M. BRANDT chargé de mission de la Communauté des Communes, des Elus et des riverains en Mairie.

Concernant l'arrêt de bus rue de Sélestat, il serait judicieux d'implanter les deux zones de décharges de part et d'autre de la rue, face à face et non en quinconce, ce qui ferait une écluse permettant ainsi de ralentir la circulation. Les camions ne pourront plus se croiser, ils devront ainsi mutuellement se laisser passer. Ce projet pourrait aussi marquer le point d'entrée d'une zone 30 à créer jusqu'au carrefour de la RD 208 (Boulangerie) avec un ajout d'une organisation du stationnement sur chaussée à réaliser.

Concernant l'arrêt de bus rue de Baldenheim, plusieurs possibilités ont été exposées. L'utilisation de la placette actuellement utilisée pour le fleurissement rue de Baldenheim est selon le Conseil Départemental une mauvaise idée car ils souhaitent éviter le phénomène « gare routière », qui prendra alors une trop grande ampleur. Par ailleurs l'implantation du second arrêt, non plus rue de Baldenheim mais rue Principale entre l'Eglise et la Maison des Association ne serait que peu pratique au vu de la perte de parkings et du rehaussement des trottoirs, obstacle pour l'accès des personnes à mobilité réduite. Trois solutions se présentent actuellement pour l'arrêt de bus :

Solution 1 : Réaliser l'aménagement prévu initialement par le Conseil Départemental contre l'avis de nombreux riverains concernés,

Solution 2 : Réaliser le projet n°2 avec approfondissement de l'étude d'implantation au niveau de la rue Principale

Solution 3 : Reporter le réaménagement de l'arrêt de bus côté SUD de la rue de Baldenheim dans quelques années en faisant le bilan de celui rue de Sélestat et n'effectuer que celui rue de Sélestat et le côté NORD de la rue de Baldenheim dans un premier temps en demandant l'éventuelle possibilité d'affecter ce crédit à l'aménagement de celui rue de Heidolsheim près au niveau du Crédit Mutuel.
C'est cette dernière option qui a été retenue.

G) Oschterputz 2018

Le rendez-vous est donné samedi 24 Mars 2018 à partir de 13h45 devant la Maison des Associations pour le traditionnel et annuel Oschterputz (Nettoyage de Printemps) organisé par la commune.
L'ensemble du Conseil Municipal, les Associations, les enfants de l'école et leurs parents ainsi que l'ensemble de la population est appelée à donner un coup de pouce à cette manifestation qui vise à rendre notre commune plus propre.

Fin de séance : 21h15

Certifié exécutoire par le Maire
Mussig, le 26 Mars 2018

Le Maire,
Jean-Claude HILBERT